

Conditions générales d'abonnement

1. Objet du contrat d'abonnement

Les présentes conditions générales d'abonnement définissent les conditions d'accès, pour l'abonné et le personnel de son établissement, à la plate-forme d'information et de services www.lequotidiendumedecin.fr ou www.lequotidiendupharmacien.fr, désignée ci-après « la Plate-forme ».

2. Description du contenu de l'abonnement

La souscription d'un abonnement à la Plate-forme garantit à l'abonné et au personnel concerné de la structure juridique l'accès sécurisé par internet à l'intégralité du contenu publié sur la Plate-forme. Le personnel concerné recevra automatiquement les newsletters associées au service.

3. Mise en service de l'abonnement

La date de démarrage de l'abonnement est fixée par le client en complétant le champ « date de mise en service souhaitée » sur le formulaire d'abonnement. Dès réception du formulaire d'abonnement signé, Groupe Profession Santé organise, en collaboration avec un contact référent qui lui aura été désigné par la direction de l'établissement, l'attribution des accès des personnels concernés à la Plate-forme (un identifiant et un mot de passe par utilisateur).

4. Conditions financières

En contrepartie des informations et services fournis par Groupe Profession Santé, l'abonné versera à Groupe Profession Santé une redevance d'abonnement dont la périodicité de facturation et le montant sont fixés dans le formulaire d'abonnement. La facturation de la redevance d'abonnement s'effectue à la date de démarrage de l'abonnement fixée par l'abonné puis à chaque date anniversaire du contrat d'abonnement. Sauf précision contraire confirmée par écrit entre les parties, les tarifs sont majorés chaque année à raison de 2,5% par rapport au prix de l'année précédente. Les règlements s'effectuent par chèque, virement ou mandat administratif et sont exigibles, à chaque fois au titre de la période concernée dès la date de première mise en service. En de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. A défaut de paiement dans un délai de 30 jours date d'émission de la facture, Groupe Profession Santé aura la possibilité de suspendre l'accès de l'abonné aux informations et services jusqu'à réception du paiement.

5. Responsabilités

L'obligation de fournir l'accès à la Plate-forme se limite à une obligation de moyen. Groupe Profession Santé ne peut en aucun cas garantir que les services proposés ne subiront aucune interruption. Les informations que l'abonné obtient dans le cadre des services proposés par la Plate-forme, que ce soit sur le site ou par courrier électronique, ne donnent droit à aucune garantie de la part Groupe Profession Santé dans tous les cas où elle n'est pas productrice de ces informations. Groupe Profession Santé, et aucune partie tierce participant à la fourniture du service, ne seront tenus responsables en cas de défaillance ou de retard dans l'exécution de leur obligation au titre des conditions générales résultant de causes indépendantes de leur volonté, à l'inclusion et sans limitation aucune de cas de force majeure (actes des autorités civiles ou militaires, incendie, inondation, séisme, émeute, guerre, acte de sabotage, défaillance de réseau, interruption totale ou partielle du réseau, troubles sociaux, attentats, calamités publiques, destruction du site, dysfonctionnement de matériel, erreur de codage de fichier électronique, limite de logiciel ou incapacité d'obtenir des services de télécommunication), pour autant toutefois que les parties concernées prennent toute disposition raisonnable afin d'atténuer les effets résultant desdites situations.

6. Respect des règles d'accès et de propriété

L'abonné s'engage, pour son compte et celui de son personnel, à veiller à ce que les identifiants et mots de passe attribués au sein de son établissement ne soient pas divulgués sous quelque forme que ce soit. L'abonné s'engage à informer Groupe Profession Santé du départ de l'un de ses collaborateurs permettant ainsi la coupure de son accès à la Plate-forme. L'abonné s'engage à signaler à Groupe Profession Santé tout cas de fraude ou d'accès non autorisé dont il aurait eu connaissance. L'abonné s'engage à n'utiliser le service que pour l'information de son personnel, excluant toute redistribution externe. L'abonné s'interdit de permettre à des tiers d'exploiter le service, par quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit. L'abonné s'engage, pour son compte et celui de ses salariés, à respecter les règles de propriété intellectuelle des divers contenus proposés sur le site, c'est-à-dire :
- à ne pas copier, diffuser, vendre, publier, reproduire, résumer, modifier, altérer, sans autorisation préalable de l'éditeur, quelque article, titre, application, logiciel, logo, marque, information ou illustration, pour un usage autre qu'interne à l'établissement,
- à ne pas recopier tout ou partie du site sur un autre site,
- à ne pas enlever ou occulter toute mention de droit d'auteur ou toute autre mention de propriété intellectuelle incorporée dans le service.
Groupe Profession Santé possède les droits de propriété intellectuelle ou les droits similaires sur les informations et services. L'abonné n'acquerra en aucun cas de tels droits sur les informations et services du fait de ce contrat. L'abonné et les Utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives qui les concernent, conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. Pour exercer ce droit, l'abonné doit s'adresser à Groupe Profession Santé. par mail à l'adresse abonnements.entreprise@gpsante.fr

7. Liens avec d'autres sites ou sources

La Plate-forme intègre des liens hypertextes avec d'autres sites ou sources. Groupe Profession Santé ne dispose d'aucun moyen pour contrôler ces sites et ces sources et ne répond pas ni de leur disponibilité ni de leur contenu, ni ne les garantit. Les liens, et en particulier les recherches, sont réalisés en grande partie automatiquement et, à cause de leur nombre, ne peuvent en aucun cas être vérifiés par le personnel de Groupe Profession Santé. Si toutefois, dans les pages de la Plate-forme, se trouve un lien avec une page externe dans laquelle du contenu illicite venait à être diffusé par un tiers, Groupe Profession Santé effacerait, après avoir été informé desdits contenus, le lien avec cette page.

8. Durée

Le présent contrat prendra effet à la date de signature par l'abonné du formulaire d'abonnement et restera en vigueur tant que Groupe Profession Santé fournira le service à l'abonné. La durée initiale est fixée contractuellement dans le formulaire d'abonnement et sera renouvelable tacitement par périodes successives de même durée.
Chacune des parties pourra résilier ce contrat à l'expiration de chaque période à condition d'en avvertir l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception deux mois avant l'expiration de chaque terme.

9. Règlement des litiges

Le présent contrat est soumis aux dispositions du droit Français. Tout litige né de l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les parties. A défaut d'accord amiable, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant la juridiction judiciaire compétente.

Paraphes